

« J'ai appris par l'exemple de mes parents [favorables au parti national allemand] qu'on pouvait avoir des opinions antisémites tout en gardant de bonnes relations personnelles avec des Juifs. On peut voir une trace d'ouverture d'esprit dans cette attitude, mais c'est justement à cette confusion que j'impute le fait d'avoir pu me vouer plus tard, corps et âme, à un système politique inhumain sans mettre en doute mon honnêteté en tant qu'individu. En prêchant que tous les maux des nations venaient des Juifs ou que l'esprit juif était séditieux et le sang juif corrupteur, je ne pensais pas à vous, au vieux M. Lewy ou à Rosel Cohn en tant que personnes : je ne pensais qu'au croquemitaine, "le Juif". Et quand j'appris qu'on chassait les Juifs de leur travail et de chez eux et qu'on les emprisonnait dans des ghettos, le même raisonnement s'enclencha aussitôt dans ma tête pour m'empêcher de penser qu'un tel sort pouvait aussi vous frapper, vous ou le vieux Lewy. C'était seulement "le Juif" qu'on persécutait et qu'on rendait "incapable de nuire". »

**Extraits de *Ma Jeunesse au temps du Nazisme* par Melita Maschmann, jeune fille membre des Jeunesses hitlériennes, paru en 1964.**



**Carte postale représentant une manifestation en faveur du boycott des commerces juifs organisée par les nazis, 1er avril 1933.**



**Un homme juif et sa femme non juive humiliés par des SA, Hambourg, Allemagne, juillet 1935.**

Sur le panneau de l'homme : « comme tout Juif, je n'emmène que de jeunes Allemandes dans ma chambre »; sur celui de la femme : « je suis la grosse truie qui ne va qu'avec de vieux Juifs ».

**Journal de Hertha Nathorff, docteresse juive, avril 1933.**

« Ce jour est gravé au fer rouge dans mon cœur. Dire que des choses pareilles arrivent encore au xx<sup>e</sup> siècle ! Devant tous les magasins, cabinets d'avocats, cabinets médicaux et appartements juifs on voit de jeunes garçons avec des affiches disant "N'achetez pas aux Juifs", "N'allez pas chez les médecins juifs", "Celui qui se fournit chez les Juifs est un traître", "Les Juifs sont l'incarnation du mensonge et de la fourberie". Les plaques des médecins sur les murs des maisons ont été souillées, et parfois endommagées, et les gens sont restés là bouche bée, à regarder en silence. Ils ont dû oublier de coller quelque chose sur ma plaque. Je pense que j'aurais réagi avec violence. C'était dans l'après-midi, avant qu'un de ces garçons vienne chez moi et me demande : "C'est une entreprise juive ?" "Ce n'est pas une entreprise du tout : c'est un cabinet médical, ai-je répondu. Vous êtes malade ?" [...]

« Le soir nous étions avec des amis au Hohenzollerndamm, trois couples, tous médecins. Ils étaient tous effondrés. Emil, l'optimiste de la bande, a tenté de nous convaincre : "Dans quelques jours on n'en parlera plus." Ils ne comprennent pas ma colère quand je dis : "Ils feraient mieux de nous tuer tout de suite. Ce serait plus humain que la mort psychologique qu'ils nous réservent..." Mais mes intuitions se sont toujours révélées fondées. »



Extrait des Lois de Nuremberg, 15 septembre 1935

Lois concernant la qualité de citoyen du Reich

Article 1

1. Sont citoyens du Reich uniquement les habitants du Reich de sang allemand, ou de race parente, qui prouvent par leur conduite qu'ils ont la volonté et la possibilité de servir fidèlement le Reich et le peuple allemand (...).

3. Seul le citoyen du Reich jouit de la plénitude des droits politiques, conformément aux lois.

Compléments à l'article 2 (ordonnances d'application)

- Est juif celui qui a au moins trois ascendants de race intégralement juive.

- Est considéré comme sujet de « sang mêlé » celui qui a un ou deux ascendants de race intégralement juive.

- Est également considéré comme juif le sujet de « sang mêlé » qui, à la promulgation de la loi du 15 septembre, faisait partie de la communauté religieuse juive, ou qui était à ce moment marié à une personne juive, ou qui, après l'entrée en vigueur de la loi du 15 septembre, est né d'un mariage dont un des époux est juif.

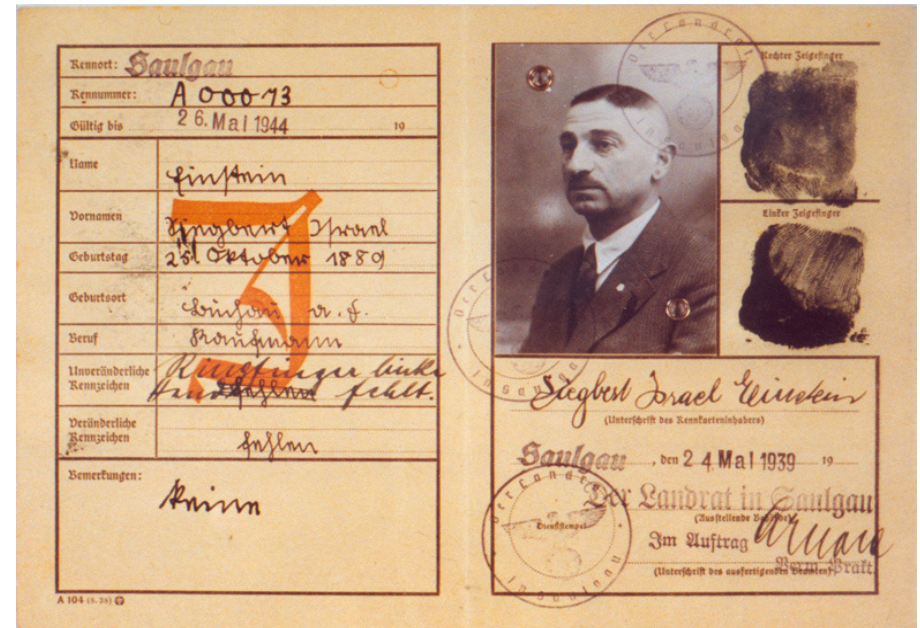
Loi concernant la protection de la race allemande et de l'honneur allemand

Article 1. Les mariages entre Juifs et habitants du Reich de race allemande ou parente sont interdits. (...)

Article 2. Les relations en dehors du mariage entre Juifs et habitants de race allemande ou parente sont interdites.



Enfants et Maitres Juifs chassés de l'école, illustration d'un livre pour enfant, *Le Champignon empoisonné*, 1938



La carte d'identité de Siegbert Israël Einstein, Bad Buchau, Allemagne, 24 mai 1939.





**Témoignage de David H. Buffum,  
consul des États-Unis à Leipzig,  
rapport à Washington.**

« Après avoir démoli les habitations et jeté la plupart des affaires dans la rue, ces criminels d'un insatiable sadisme précipitèrent les habitants tremblant comme des feuilles dans le ruisseau qui traverse le Parc zoologique, tout en donnant l'ordre aux spectateurs de leur cracher dessus, de les souiller de boue et de les tuer.»



**Train d'enfants juifs quittant l'Allemagne pour l'Angleterre, juin 1939.**

**Rapport en date du 23 décembre 1942, de la SD (service de sécurité), de Franconie, région centre-sud de l'Allemagne**

Via son service de renseignement le *SD*, la *SS* exerçait une surveillance serrée de l'opinion publique en Allemagne. Elle constatait ainsi régulièrement l'état de la connaissance que la population pouvait avoir de la politique nazie contre les Juifs.

« À l'heure actuelle, l'une des principales causes de malaise dans les milieux encore attachés à l'Église et dans la population rurale, tient aux nouvelles qui arrivent de Russie et font état de l'exécution et de l'extermination des Juifs. Ces informations suscitent souvent dans ces couches de la population de fortes angoisses et de vives inquiétudes. Selon une opinion largement répandue dans la population rurale, il n'est pas du tout certain que nous gagnerons la guerre, et si les Juifs reviennent en Allemagne, leur vengeance contre nous sera terrible.»